



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### **Boralex inc. annonce un placement dans le public de 175 millions de dollars d'actions ordinaires par voie de prise ferme**

**Montréal, le 11 août 2020** – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) est heureuse d'annoncer avoir conclu une entente avec Financière Banque Nationale inc., agissant à titre d'unique teneur de livres pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes qui comprendra Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., agissant à titre de co-chefs de file (collectivement, les « preneurs fermes »), aux termes de laquelle Boralex émettra 5 288 000 nouvelles actions ordinaires (les « actions ordinaires ») que les preneurs fermes achèteront par voie de prise ferme au prix de 33,10 \$ par action ordinaire, pour un produit brut d'environ 175 millions de dollars (le « placement »). Les preneurs fermes recevront également une option leur permettant d'acheter jusqu'à 15 % d'actions ordinaires supplémentaires émises dans le cadre du placement, au prix de 33,10 \$ par action ordinaire, cette option pouvant être exercée en totalité ou en partie à tout moment pendant une période de 30 jours à compter de la clôture du placement (l'« option de surallocation »), pour un produit brut supplémentaire de 26,3 millions de dollars et un montant total de titres offerts dans le cadre du placement de 201,3 millions de dollars, si l'option est exercée intégralement.

Boralex a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour rembourser des montants prélevés sur sa facilité de crédit renouvelable. Les montants remboursés sur la facilité de crédit renouvelable seront prélevés de nouveau, au besoin, pour le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise, ainsi que pour le financement du portefeuille de projets en développement et des potentielles acquisitions futures de la Société. Boralex reste fidèle à son plan stratégique et à son objectif d'atteindre en 2023 2 800 MW (contre 2 055 MW aujourd'hui) et estime que le placement offrira une flexibilité financière accrue à la Société pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de croissance dans l'environnement de marché actuel.

Les actions ordinaires émises aux termes du placement et de l'option de surallocation seront offertes dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus simplifié qui sera déposé par la Société.

La clôture du placement est assujettie aux conditions habituelles, y compris l'obtention de l'approbation des autorités en valeurs mobilières compétentes et de la Bourse de Toronto. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 28 août 2020.

Des exemplaires du prospectus simplifié et de la convention de prise ferme seront publiés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) en tant que documents publics de Boralex.

*Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les actions ordinaires devant être émises dans le cadre du placement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques. Par conséquent, les actions ordinaires ne peuvent pas être offertes ou vendues, données en gage ou par ailleurs transférées aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis en l'absence d'inscription exigée par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, sauf en cas de dispense des exigences d'inscription de ces lois. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis, et aucune vente des actions ordinaires ne doit avoir lieu dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.*

## À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « BLX ». Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, y compris celles concernant l'utilisation du produit tiré de la vente des actions ordinaires dans le cadre du placement, le dépôt du prospectus simplifié visant le placement des actions ordinaires et la clôture du placement, constituent des déclarations prospectives fondées sur des attentes actuelles, au sens de la législation en valeurs mobilières.

Bien que Boralex estime que les attentes reflétées dans les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont raisonnables, Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de

Borex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

## Pour plus de renseignements :

### **Médias**

Isabelle Fontaine  
Directrice, Affaires publiques et  
communications  
Borex inc.  
819 345-0043  
isabelle.fontaine@borex.com

### **Relations avec les investisseurs**

Stéphane Milot  
Directeur, Relations avec les  
investisseurs  
Borex inc.  
514 213-1045  
stephane.milot@borex.com

Source : Borex inc.

